






Pour être admissible

-  Avoir un bébé âgé de moins de 6 mois.
-  Résider sur le territoire de la municipalité de Sayabec.
-  Faire l'achat d'un minimum de 20 couches lavables.
-  Utiliser les couches lavables pendant la période complète durant laquelle votre enfant sera aux couches.
-  Faire parvenir les pièces justificatives au plus tard dans les 6 premiers mois de vie de votre enfant.

Pièces justificatives

- Formulaire d'inscription et le contrat d'engagement
- Facture originale de 20 couches lavables
- Preuve de naissance de votre enfant (certificat de naissance ou acte de naissance)

Seulement 5 subventions de 100\$ seront remises par année



Combien de couches acheter?



Tout d'abord, posez-vous les questions suivantes :

- Quel est le type de couches que j'ai choisi d'utiliser et quel montant d'argent suis-je prêt(e) à investir? Un système de couches tout en un à imprimés par exemple, coûtera plus cher qu'un système de couches plates.
- Quel âge aura mon bébé au moment d'utiliser les couches?
- Combien d'enfants utiliseront les couches ?
- Je voudrais laver les couches aux 2 jours ou aux 3-4 jours ?

Pour obtenir plus d'information sur le programme de subvention de couches lavables, nous vous invitons à communiquer avec
Pascale Turcotte

418-536-5440 poste 1407



Programme de subvention

Municipalité de Sayabec

**COUCHES
LAVABLES
POUR BÉBÉ**



À l'achat de 20 couches lavables recevez 100\$

UNE COUCHE LAVABLE REMPLE 230 COUCHES JETABLES !

Au Québec seulement, c'est près de 4 millions de couches jetables qui sont enfouies chaque jour, ce qui équivaut à **60 000 tonnes** de déchets par année qui demanderont jusqu'à **500 ans** avant de se décomposer. Les couches jetables représentent le troisième élément en importance en terme de déchets urbains enfouis.



L'utilisation des couches lavables entre directement dans l'application du modèle des 3R. 1^{er} : Réduction à la source (un achat, un déplacement), 2^e : réemploi (réutiliser les couches lavables sur une période de deux à trois ans et possibilité de les utiliser à nouveau avec un autre enfant), 3^e : recyclage (peuvent être transformés en guenilles ou déposés dans un écocentre ou livrés chez un récupérateur de textiles.)



LES COUCHES LAVABLES, UN CHOIX ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

En plus de représenter une économie monétaire d'au moins 1 500 \$ par enfant, l'utilisation de couches lavables permet une réduction significative des déchets envoyés au site d'enfouissement.



Saviez-vous que...

Un bébé utilise plus de 7 000 couches jetables, ce qui représente près d'une tonne de déchets. Au Canada, plus de deux millions d'arbres sont coupés chaque année, pour fabriquer des couches jetables.

En moyenne, une couche jetable a une durée de vie de 5 heures et retient moins de liquide que la plupart des modèles lavables.

Contrairement à la croyance populaire, les couches jetables dépensent 2 à 3 fois plus d'eau que les lavables, en effet une très grande quantité d'eau est nécessaire à la production de la cellulose utilisée pour leur confection et cette eau rejetée par la suite, est fortement chargée de polluants chimiques.

Les couches lavables rehaussent le niveau de confort et d'hygiène du bébé et peuvent faciliter l'apprentissage de la propreté chez l'enfant.

Pour information :



Formulaire d'inscription À présenter à votre municipalité

Nom du parent: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Date de naissance: _____

Nom de l'enfant (facultatif): _____

Signature du parent: _____

Date: _____

Contrat d'engagement

Je _____
m'engage à utiliser les couches lavables acquises en collaboration avec la municipalité de Sayabec pendant la période complète durant laquelle mon enfant portera des couches.

J'autorise la Municipalité de Sayabec à utiliser et à diffuser par le biais de différents médias, la photo prise lors de la remise de la subvention.

Signature: _____

Date: _____